

Financement de la danse au Québec : un pas de deux

Delphine Vincent

Number 155 (2), 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/77912ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vincent, D. (2015). Financement de la danse au Québec : un pas de deux. *Jeu*, (155), 88–89.

FINANCEMENT DE LA DANSE AU QUÉBEC :

un pas de deux



Les structures de financement public de la danse au Québec ne suffisent plus à la demande grandissante. Les compagnies doivent fonctionner autrement. État des lieux et pistes de solution.

Delphine Vincent

« Pas d'argent, pas de *show*. » C'est ce qu'a décrété le chorégraphe Dave St-Pierre en février 2014, devant l'incapacité des diffuseurs à lui offrir un cachet convenable pour la présentation de sa dernière pièce. Avec cette sortie médiatique, le créateur a mis le doigt sur un problème récurrent et préoccupant : le manque flagrant de financement public pour permettre aux artistes de la danse de vivre décemment de leur art. Qu'en est-il vraiment ? Certaines compagnies paraissent pourtant tirer leur épingle du jeu. Si c'est le cas, comment y parviennent-elles ? Quelles solutions ont-elles adoptées ?

Paule Beaudry, directrice générale de la Danse sur les routes, un organisme œuvrant depuis 17 ans au développement de la diffusion de la danse partout au Québec, estime que le milieu de la danse « a réalisé des pas de géant malgré le manque de financement », ajoutant au passage que la présence du Regroupement québécois de la danse et de son Plan directeur de la danse y est pour beaucoup. « Au Québec, indique-t-elle, on compte près de 30 organismes de diffusion multidisciplinaires qui programment de la danse de façon régulière. » Depuis 20 ans, de Montréal à Sept-Îles, en passant par Rimouski, la danse voyage davantage grâce à ce noyau de diffuseurs engagés.

Symphonie dramatique d'Hélène Blackburn (Cas Public, 2014), spectacle présenté actuellement en Europe. Sur la photo : IsaBelle Paquette et Cai Glover. © Damian Siqueiros

UNE GRANDE DISPARITÉ

Ce rayonnement n'est toutefois pas appuyé par un financement public adéquat. Cette situation s'explique par deux éléments majeurs: l'historicité des subventions en danse et les compressions budgétaires du financement des arts. Dans les années 80, quand les compagnies dites de première génération ont été créées, telles Marie Chouinard et O Vertigo, des fonds ont été débloqués. Ce ne fut pas le cas 10 ans plus tard, alors qu'émergeaient, entre autres, Daniel Léveillé Danse et Cas Public. Ces compagnies bénéficient de nos jours d'une aide pluriannuelle, bonifiée au compte-gouttes. L'effet d'entonnoir s'est poursuivi pour les générations suivantes.

Pour pallier le manque de fonds publics, plusieurs créateurs se sont tournés vers le privé en invitant à siéger à leur conseil d'administration des gens d'affaires possédant un réseau de relations susceptibles de leur procurer du financement. C'est le virage qu'a pris Marie Chouinard en 2005. Son association avec le milieu des affaires n'a en rien modifié l'essence de ses œuvres, mais lui a plutôt permis d'avoir les moyens de ses ambitions. Si ce cas de figure exige une certaine notoriété, il n'en demeure pas moins un modèle d'affaires probant.

Cas Public, fondée par Hélène Blackburn, lui a emboîté le pas. Dans la dernière année, son CA est passé de 5 à 11 membres. Une personne chargée des communications a été embauchée. « Toutes les perspectives d'avenir sont possibles si elles sont accompagnées d'une bonne stratégie de communication », estime Lydie Revez, adjointe administrative de la compagnie. Une de leurs prochaines sources potentielles de revenus: des spectacles privés en entreprise, un marché inexploré qui nécessitera un long travail de démarchage.

Usually Beauty Fails de Frédérick Gravel (2012), chorégraphe bénéficiant du soutien de Daniel Léveillé Danse. Sur la photo: Francis Ducharme, Kimberley De Jong et Frédéric Tavernini.
© Denis Farley

DES SOLUTIONS VIABLES: CAS DE FIGURE

Une gestion saine des finances et un modèle de tournée viable permettent à Cas Public de bien s'en tirer. Spécialisée en danse jeunes publics depuis 2001, la compagnie s'est adaptée à son marché. Elle tourne donc beaucoup, autant au Québec qu'en Europe. Lydie Revez explique: « Étant donné que nos danseurs sont des salariés, nous pouvons opter pour un tarif journalier pour une à deux représentations par jour », offrant du coup un spectacle de jour pour les écoles, et un de soir pour le public élargi. Cette formule est-elle efficace? « Nous sommes une des rares compagnies avec laquelle les diffuseurs ne font pas, ou alors très peu, de déficit. » Cas Public a également décidé de doubler son matériel technique sur les deux continents. Cela lui évite de payer des frais de transport plusieurs fois par année et lui permet plus de souplesse dans l'élaboration de son calendrier de tournées.



« On ne peut plus créer des compagnies pour chaque chorégraphe », affirme Daniel Léveillé, chorégraphe, fondateur et directeur artistique de la compagnie du même nom. Depuis plus de 10 ans, il produit les œuvres de créateurs de la relève grâce à son parrainage. L'initiative est venue de ses propres danseurs, dont un certain Dave St-Pierre. La compagnie a décidé de faire

profiter de sa structure administrative à ses interprètes-créateurs. Aujourd'hui, elle épaulé cinq artistes émergents. « L'essentiel de notre travail est de nous occuper de la diffusion de ces artistes. Nous ne mettons jamais le nez dans leur création. Ce n'est surtout pas un sous-produit de ce que je fais! » C'est dans ce même état d'esprit que Cas Public soutient Dominique Porte (Système D).

Si les notions de mentorat, de partenariat et de parrainage sont à considérer, le partage des ressources de diffusion l'est également. Pour augmenter leurs revenus autonomes, les compagnies doivent tourner plus. Pour y parvenir, elles doivent être vues, susciter l'intérêt des agents de développement qui s'activent déjà sur le terrain. Les diffuseurs sont aussi contraints de mettre la main à la pâte. Depuis 2013, la Danse sur les routes en assiste une vingtaine. « Nous aimerions augmenter ce nombre, indique Paule Beaudry. Nous avons réalisé un exercice de révision en profondeur de notre mode d'intervention. Le soutien sera réparti différemment et mis en application dès la saison 2015-2016. Les diffuseurs seront incités à trouver un financement régional en établissant des partenariats. »

Le pavé jeté dans la mare par Dave St-Pierre aura mis en relief les difficultés récurrentes que rencontrent ses confrères du milieu de la danse. Le financement public est insuffisant; le financement privé, ardu. Des solutions émergent, tels le parrainage et le partage des ressources, mais du chemin reste à faire. Si les compagnies souhaitent continuer à faire rayonner le savoir-faire québécois, elles devront se mobiliser et s'entraider. ●

Détentrice d'un certificat en rédaction professionnelle et d'un baccalauréat en design d'intérieur, **Delphine Vincent** a également fait des études en danse au cégep Saint-Laurent et à l'UQAM.